

CONFÉRENCE

Actionnariat et nouvelles gouvernances d'entreprise Place et rôle de l'actionnaire dans la redéfinition des modèles de gouvernance d'entreprise

PROGRAMME

Vendredi 13 avril 2018

France Stratégie
20, avenue de Ségur — 75007 Paris

Face aux attentes légitimes de la société, certaines entreprises innovent, transforment leurs modèles économiques et adaptent leur gouvernance pour répondre aux défis économiques, environnementaux, sociaux et politiques qui lui sont posés. En France comme partout en Europe, des évolutions réglementaires visent à encourager ce mouvement en mobilisant des outils juridiques contraignants (*hard law*) et non contraignants (*soft law*).

Or, si les marchés sont de plus en plus sensibles à la dimension durable du développement de l'entreprise, certains investisseurs font valoir que les modèles de gouvernance envisagés porteraient atteinte à leurs droits d'actionnaires. En témoignent les débats qui ont suivi la consultation sur le projet de loi PACTE – Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises – qui inclut précisément une proposition de loi « entreprise nouvelle et nouvelles gouvernances ».

La conférence sera l'occasion de réunir des représentants d'entreprises, des investisseurs, des juristes, des économistes, des représentants des pouvoirs publics et des administrations françaises et européennes pour discuter de ces enjeux.

ACCUEIL ET INTRODUCTION

Gilles de MARGERIE, commissaire général,
France Stratégie

DISCOURS LIMINAIRES

Stanislas GUÉRINI, député

Nicole NOTAT, PDG de Vigeo-Eiris

PREMIÈRE TABLE RONDE

Un nouveau gouvernement d'entreprise ? Commentaire
de la lettre annuelle de Larry Fink.

Les entreprises devraient-elles bénéficier à toutes
leurs parties prenantes, y compris les actionnaires,
salariés, clients et communautés dans lesquelles elles
s'insèrent ?

Investissement de long terme ou investissement de
court terme ?

Fonds indiciels contre analyse fondamentale

PAUSE

SECONDE TABLE RONDE

Le droit de la protection des actionnaires en France, et
plus généralement en Europe devrait-il évoluer ?

Avantages et inconvénients d'une approche fondée sur
le droit souple, versus le droit dur

Avantages et inconvénients des actions de groupes et
autres mécanismes coercitifs

CONCLUSION

Intervenants

La conférence sera conduite par **Sophie VERMEILLE**,
présidente de Droit & Croissance (Rules for Growth
Institute)

Intervenants sollicités ou qui le seront prochainement

Gilles de MARGERIE, commissaire général,
France Stratégie

Nicole NOTAT, présidente de Vigeo-Eiris

Stanislas GUÉRINI, député de la 3^e circonscription
de Paris

Ahmed GUENAOUI, ministère de l'Économie
et des Finances

Éliane ROUYER-CHEVALIER, administratrice
indépendante de Legrand

Benjamin KANOVITCH, Bredin Prat

Harlan ZIMMERMAN, Cevian

Anne-Sophie d'ANDLAU, CIAM

Jean-Florent RÉROLLE, Morrow Sodali

Robert PERES, Rechtsanwait

Jirí KRÓL, Alternative Investment Management
Association

